
Création d'œuvres artistiques
d'un parcours santé environnement

APPEL A PROJET
2021-2022

Cahier des Charges

SOMMAIRE

Article 1 : Présentation du Territoire communautaire Entr'Allier Besbre et Loire	3
Article 2 : Description du projet	4
2.1 Présentation du « Parcours santé environnement ».....	5
Article 3 : Objectifs et attendus de la création des œuvres artistiques.....	5
3.1 – Objectif	5
3.2 – Attendus de la création des œuvres artistiques.....	6
Article 4 : Conditions de l'appel à projet.....	8
4.1 Profil artistique	8
4.1 Financement.....	8
Article 5 : Calendrier	9
Article 6 : Sélection des candidatures	9
6-1 dossier de candidature	10
6-2 Evaluation des projets.....	10

Article 1 : Présentation du Territoire communautaire Entr'Allier Besbre et Loire

Le territoire de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire est situé au centre de la France, dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur la partie Est du département de l'Allier.

Entr'Allier Besbre et Loire, née de la fusion des 3 EPCI (Le Donjon Val Libre, Val de Besbre Sologne Bourbonnaise, Varennes Forterre) compte 44 communes dont 5 sont considérées comme pôles de services : Varennes-sur-Allier, Dompierre-sur-Besbre, Le Donjon, Jaligny-sur-Besbre et Saint-Gérand-le-Puy.

De par leur poids démographique et d'emploi, ces communes bénéficient de la présence d'un nombre de services plus important que dans les autres communes de l'intercommunalité, et servent ainsi, pour les habitants des communes les plus rurales, de pôles-relais par rapport aux grandes agglomérations du département.

D'une superficie de 1 094 km² et accueillant 25317 habitants (chiffre INSEE), le territoire est structuré par la succession de trois vallées importantes, dessinées par les trois cours d'eau qui ont donné son nom : l'Allier, la Besbre et la Loire.

A l'Ouest, on y trouve une activité agricole céréalière, ainsi que de grandes infrastructures de transport (voie ferrée Paris/Clermont-Ferrand, route nationale 7). Vers l'Est, le val d'Allier laisse place à un petit plateau, la Forterre dominé par les cultures agricoles, alors que toute la partie Nord du territoire, traversée par le val de Besbre jusqu'au val de Loire, est une plaine beaucoup plus boisée, avec des zones humides et de nombreux étangs, et dominée par une activité agricole herbagère.



Deux bassins de vie principaux structurent le territoire. Il s'agit de Varennes-sur-Allier et Dompierre-sur-Besbre qui concentrent l'emploi, l'activité économique, les services et les équipements.

En effet, à elles deux, ces communes représentant environ 1/4 de la population totale concentrent 25% des établissements économiques de l'EPCI qui en dénombre 2 584 en 2014.

Deux entreprises de dimension nationale sont implantées sur le territoire, il s'agit de :

- **PSA Peugeot Citroën** (mécanique avancée) : établie à Dompierre-sur-Besbre qui emploie 560 personnes.
→ *fabrication de pièces de fonderie pour les véhicules du groupe PSA : pièces de freinage et carters cylindres ; l'usine est équipée de trois lignes de moulage, elle est une référence dans la fabrication de pièces de freinage ; depuis septembre 2016, le site usine une partie de sa production de disques de frein.*
- **Wavin France (plasturgie)** : établie à Varennes-sur-Allier qui emploie 300 personnes.
→ *fabrication de canalisation PVC et raccords plastique pour le BTP.*

Les autres entreprises du territoire sont des PME/PMI.

En plus de ces activités économiques, le territoire bénéficie de la présence **du Pal** à Saint-Pourçain-sur-Besbre, parc d'attraction et zoologique accueillant près de **600 000 visiteurs annuellement et 1^{er} site touristique d'Auvergne**. Locomotive majeure pour le développement touristique du territoire intercommunal, le parc emploie 110 personnes, plus les emplois saisonniers.

Au-delà de l'aspect économique et touristique et afin de contribuer au bien-être de ses habitants, la Communauté de communes s'est engagée dans un Contrat Local de santé. Un dispositif qui a pour vocation d'améliorer le parcours santé des habitants à travers un programme d'actions en faveur de la démographie médicale, de la santé mentale et environnementale comprenant un volet important sur l'éducation et la promotion de la santé.

L'atout de la Communauté de communes réside dans la présence d'une grande diversité de milieux naturels et de sites remarquables. Verdures, quais et promenades sont autant de sources de « respiration » pour les habitants et autant d'opportunités pour pratiquer une activité physique.

Compte tenu de ce potentiel naturel existant et des problèmes de santé recensés sur le territoire, la prévention et l'éducation à la santé sont une priorité.

Dans ce contexte, la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire souhaite aménager un « parcours santé environnement » associant des installations artistiques et des actions de sensibilisation afin de limiter les risques des maladies chroniques et reconnecter les citoyens à leur environnement naturel.

Article 2 : Description du projet

Le contexte actuel (crise écologique, pandémie) nous incite à renforcer notre lien aux autres et à la Nature. Par ailleurs, ce contexte met en lumière l'importance et l'urgence de faire le lien entre notre santé et l'environnement.

Repenser notre relation à la nature, c'est limiter certains risques infectieux et renforcer la prévention des maladies chroniques. Pour ce faire, il est primordial de placer la nature et le bien-être au cœur de nos activités et de notre territoire pour construire une société durable, résiliente et solidaire.

C'est dans cette perspective que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire souhaite aménager un « parcours santé environnement ».

2.1 Présentation du « Parcours santé environnement »

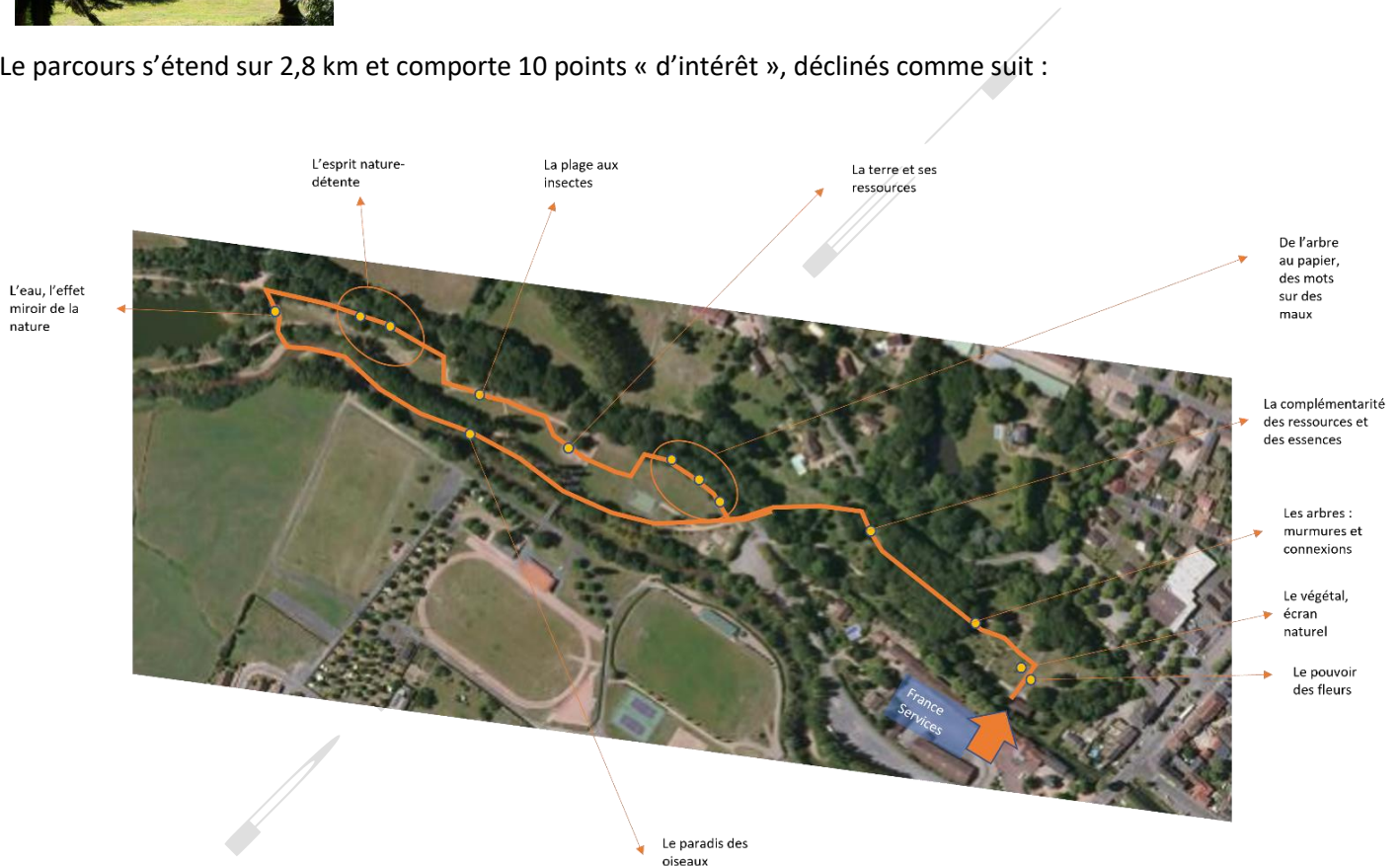


Le parcours équipé qui répond au mieux aux objectifs visés est celui de Dompierre sur Besbre. Ce parcours offre la possibilité de développer à la fois une balade sensorielle notamment au travers du Parc de la roseraie avec l'effet des plantes, des fleurs et des arbres sur la santé et la nécessité de préserver cet environnement favorable à l'homme et à tout être vivant.



Il permet également de poursuivre la balade en intégrant les équipements du parcours santé et d'y associer l'activité physique et l'aspect environnemental, puis de se rendre au plan d'eau des Percières et de développer la notion de l'eau et pour finir, d'offrir la possibilité d'emprunter la voie verte à vélo et de favoriser ainsi les déplacements dits doux.

Le parcours s'étend sur 2,8 km et comporte 10 points « d'intérêt », déclinés comme suit :



(Document annexé au présent cahier des charges)

Article 3 : Objectifs et attendus de la création des œuvres artistiques

3.1 – Objectif

Le « parcours santé environnement » intervient comme vecteur de bien-être et de bien-vivre et a pour vocation de proposer une nouvelle offre de « balade expérientielle » à destination des habitants et des touristes.

Le projet s'adresse à une pluralité de public et vise des démarches croisées entre culture, nature et santé. Pour séduire les visiteurs, le parcours doit être attractif et s'engager dans une dimension émotionnelle. Ainsi, il doit à la fois interpeller, informer, sensibiliser mais aussi laisser un sentiment de bien-être, de poésie et d'apaisement.

Pour atteindre cet objectif, la Communauté de communes souhaite s'appuyer sur la création artistique pour proposer un parcours d'œuvres. En effet, l'introduction de l'art dans ce parcours, son attrait, son regard permet d'interpeller le public et incite le visiteur à s'interroger et à découvrir les messages diffusés.

Ainsi sur chacune des créations, il sera nécessaire de laisser un espace réservé. Sur ce dernier, il s'agira de définir une phrase d'accroche en lien avec l'œuvre, l'environnement et la santé et d'y adjoindre un QR code.

Cet ensemble (œuvre, phrase d'accroche et QR code) servira de « porte d'entrée » pour laisser chaque personne libre de s'engager sur la voie de la connaissance (informations) ou de l'expérience (test). Sur ce dernier point, des « vidéos-tutos » pourraient être diffusées voire conçues par la collectivité (<https://www.youtube.com/watch?v=DY90p60Sf9I>)

3.2 – Attendus de la création des œuvres artistiques

Le parcours d'œuvres comporte 10 espaces à imaginer selon l'environnement et le thème retenu. Ainsi, sur chacun des points d'intérêt, il est demandé une création durable, résistante dans le temps et non éphémère (photographie, sculpture, illustrations, écriture, art plastique, etc..) à installer en extérieur sur un format libre se rapportant au sujet traité.

Etant donné que le parcours est un espace public ouvert, le support imaginé doit intégrer les réflexions sur l'installation et/ou l'accrochage. Ainsi, dans la présentation des œuvres proposées, il sera nécessaire d'indiquer le système prévu.

Par ailleurs, chaque point d'intérêt fera l'objet d'une création pour laquelle l'artiste ou le collectif d'artistes devra apporter un nom et un descriptif. Il devra également proposer une phrase d'accroche permettant un lien avec l'action de sensibilisation recherchée. Elle devra être intégrée à l'œuvre tout comme le QR code.

- **Point d'intérêt 1 : Le pouvoir des fleurs**

Point d'entrée du parcours, cette première « escale » s'attache aux fleurs et aux plantes.

Très présentes à l'entrée du parc, les fleurs représentent la vie végétale et apportent de la couleur et des odeurs à la nature.

Les fleurs exercent de puissants effets comportementaux sur les individus hommes et femmes. Pour assurer un lien avec la santé-environnement, il s'agira ici de montrer et sensibiliser le public sur l'effet positif des fleurs sur l'humeur et la santé mentale. S'occuper de plantes ou de fleurs aide à concentrer l'attention sur quelque chose de positif et ainsi d'oublier ses problèmes.

- **Point d'intérêt 2 : Le végétal, un écran naturel**

Ce deuxième espace vise à mettre en avant l'intérêt du végétal dans notre quotidien et notamment comme élément protecteur de nos espaces urbains.

Ici, doit se refléter les bienfaits de la « végétalisation ».

Il s'agira de sensibiliser à l'importance de la végétation, des arbres et des végétaux pour répondre à différents enjeux : énergétiques et climatiques en atténuant la pollution atmosphérique mais aussi diminuer la perception du bruit et assurer une meilleure insonorisation.

En effet, les nuisances sonores dans l'environnement sont une cause majeure de détérioration de la qualité de vie en Europe. Au-delà de la gêne ressentie, le bruit avec un volume sonore important

dégrade notre santé sans que l'on en ait nécessairement conscience. Il occasionne du stress, de l'anxiété ou des troubles du sommeil et cette exposition chronique est néfaste pour le système cardiovasculaire.

- **Point d'intérêt 3 : Les arbres : murmures et connexions**

Cet espace vise à mettre en avant l'importance des arbres et leurs effets sur les températures de l'air et le microclimat local en passant par l'image splendide de leur système racinaire et leurs ramifications. En effet, l'augmentation des températures de l'air peut conduire à une incidence plus élevée des pathologies liées à la chaleur. Ainsi, l'évaporation occasionnée par la transpiration des arbres, le freinage du vent et la protection de certaines surfaces par leur ombre.

Il s'agira ici de sensibiliser le public sur la capacité des arbres à diminuer de plusieurs degrés Celsius la température de l'environnement et assurer par l'absorption du rayonnement et le stockage thermique une meilleure qualité de vie.

- **Point d'intérêt 4 : La complémentarité des ressources et des essences**

Il s'agira ici de jouer sur la multi sensorialité présente dans l'espace naturel (la flore, les mousses et lichens, champignons, les fleurs, etc.). Ainsi, l'objectif consiste à donner la possibilité au public de vivre une connexion à la nature, de se ressourcer autour d'un équilibre sensoriel que la nature nous procure en mobilisant les « cinq sens » et en y associant des temps de partage.

En effet, l'activité en extérieur permettant une exposition à la lumière naturelle diurne, augmente l'expression et la production de la bêta-endorphine, un opioïde endogène qui améliore le bien-être par son effet antalgique et relaxant.

Une exposition aux espaces verts améliore le bien être affectif, diminue de manière significative le niveau de stress ainsi que l'anxiété et les risques de dépression.

- **Point d'intérêt 5 : De l'arbre au papier, des mots sur des maux**

Il s'agira dans cet espace d'utiliser les arbres existants comme des atouts pour permettre au public d'observer et d'apprendre sur les arbres et de surcroît découvrir le patrimoine arboré de notre territoire.

Il s'agit de sensibiliser sur la préservation de la nature et le monde végétal en accord avec le travail artistique. Il est aussi important de prêter attention aux facteurs qui déterminent la survie d'un arbre.

Il s'agit de travailler autour de la notion de l'arbre comme source de vie de notre planète, son rôle majeur dans l'équilibre environnemental et sa capacité à s'adapter aux changements climatiques et évidemment son lien avec la santé et le bien-être des habitants.

- **Point d'intérêt 6 : La terre et ses ressources**

Cet espace vise à montrer la formidable vie du sol. La majorité des animaux du sol joue un rôle dans la décomposition de la matière organique morte. Encore mal connus, les organismes du sol font de plus en plus parler d'eux. En effet, ils participent activement à la formation et au fonctionnement des sols.

Il s'agira ici de sensibiliser sur l'importance de chaque maillon et composante du sol dans le fonctionnement de la biosphère et l'importance de la lutte contre les pesticides ravageurs.

- **Point d'intérêt 7 : La plage aux insectes**

« Les insectes sont nos amis il faut les aimer aussi ».

Les insectes ne sont pas toujours beaux, la plupart paraissent nuisibles, car certains peuvent piquer, transmettre des maladies, ou ravager des cultures. Pourtant, sans les insectes, notre monde s'écroulerait.

Il s'agit ici de sensibiliser sur l'impact joué par les insectes dans la biodiversité car ils apportent de la matière organique à la terre. Leur rôle est de décomposer les déchets, pour les transformer en matière organique assimilable par les plantes.

- **Point d'intérêt 8 : L'esprit nature détente**

Le rapprochement et la reconnexion à la nature permettent de récupérer plus facilement à moindre coût d'accidents cérébraux. Cet espace sera potentiellement aménagé avec des transats dans le but de présenter un moment de détente au public.

La Nature qui nous entoure est riche de sons de sensations et d'odeurs. Tout est subjectif dans la perception de notre environnement, et tellement pris dans nos quotidiens, nous n'entendons plus et nous ne ressentons plus la plupart des éléments naturels pour libérer nos sens et notre esprit.

Il s'agira ici de sensibiliser sur l'importance de se rapprocher de la nature et son effet sur notre état de bien-être. Se reconnecter avec la nature, c'est aussi efficace pour l'esprit qu'une séance de sport.

- **Point d'intérêt 9 : L'eau, l'effet miroir de l'eau**

Ce point d'intérêt s'attache à l'importance de l'eau dans notre vie et sur cette notion vitale. En effet, les milieux aquatiques renferment de précieux écosystèmes. L'eau est associée à l'hygiène et c'est également une source de bien-être et de plaisir. Mais cette ressource est fragile et épuisable. Elle peut être souillée, polluée et la question de l'accès à l'eau douce potable est une préoccupation dans de nombreux pays.

Cet espace vise à utiliser le plan d'eau des Percières pour sensibiliser le public sur la richesse des milieux humides et ainsi aux enjeux et à la préservation de la ressource en eau (pollution microbiologique d'origine naturelle ou issue d'activités et son effet sur la faune aquatique).

- **Point d'intérêt 10 : Le paradis des oiseaux :**

Les oiseaux sont des alliés indispensables de notre système.

Il s'agira dans cet espace de monter un « paradis pour les oiseaux ». L'idée consiste à aménager un espace pouvant accueillir différentes espèces vivant dans notre région.

L'objectif ici est de faire découvrir ce monde au grand public tout en le sensibilisant sur le rôle important joué par les oiseaux dans l'équilibre de la nature et de la biodiversité. Hormis l'importance des oiseaux sur l'écosystème, ils sont également très agréables à regarder et à écouter. Pour ces deux raisons, les oiseaux constituent l'un des symboles de la richesse de la nature et nous nous devons de les protéger.

Article 4 : Conditions de l'appel à projet

4.1 Profil artistique

Le présent appel à projet s'adresse aux artistes professionnels (inscription à la maison des artistes ou statut associatif). Les œuvres proposées sur les 10 points d'intérêt peuvent concerner un artiste ou un collectif d'artistes : plasticiens, photographes, designers, street artists, illustrateurs, architectes paysagers, etc.

4.1 Financement

Le budget consacré au projet s'élève à 10 000 € nets de taxe ou TTC (hors installation).

Ce montant représente le coût de la prestation, engagée sur la base d'un devis de prestation signé par le candidat.

Il est composé de :

- La création,
- La production de l'œuvre,

- Le transport jusqu'au site,

En ce sens, la prestation de l'artiste ou du collectif comprend la réalisation (création, impression, rédaction, déplacements de l'artiste et des œuvres, etc.) de 10 œuvres artistiques selon les thématiques définies dans les points d'intérêt mentionnés ci-dessus. L'installation sera à la charge de la Communauté de communes.

Les supports utilisés devront être conçus de manière à pouvoir être installés en extérieur. Ils devront être respectueux de l'environnement et dans la mesure du possible s'insérer dans une démarche de développement durable. Ceci implique que les matériaux utilisés doivent s'inscrire dans une approche écologique.

Le système de pose ou d'accrochage devra être pensé de manière à assurer la faisabilité de l'œuvre.

Article 5 : Calendrier

Le parcours santé-environnement doit être opérationnel au plus tard fin avril 2022.

Pour respecter ces délais, il est envisagé l'organisation suivante :

Etapes	Période
Phase 1 : Diffusion de l'appel à projet	Semaine 40
Phase 2 : Visite du site	Semaine 41
Phase 3 : Dépôt des candidatures	Semaine 45
Phase 4 : Sélection des candidatures par le Comité idoine	Semaine 46
Phase 5 : Visite technique (après choix du candidat retenu) sur site afin de s'assurer de la faisabilité de pose ou d'accrochage des œuvres proposées	Semaine 47
Phase 6 : Réalisation des œuvres	Du 1 ^{er} décembre 2021 au 31 mars 2022
Phase 3 : Pose des œuvres et inauguration du parcours	Fin avril

Pour faciliter la compréhension du parcours et des attendus de la collectivité sur ce projet santé-environnement, **une visite du site est proposée le jeudi 14 octobre à 10h (Rendez-vous devant la Maison France Services – Espace Boudeville – 03290 DOMPIERRE SUR BESBRE)**

Les candidats souhaitant y participer devront au préalable adresser un mail confirmant leur participation à l'adresse suivante : nathalie.gillet@interco-abl.fr.

Article 6 : Sélection des candidatures

La sélection des candidatures s'effectuera par Comité de sélection composé d'élus, de techniciens et de personnes qualifiées sur la base des dossiers demandés aux candidats.

Ils seront jugés au regard du respect du présent cahier des charges et de la pertinence entre le lien artistique, la nature et la santé sur les thématiques définies.

6-1 dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre :

- Une présentation du projet accompagnée d'une note d'intention et intégrant les éléments demandés précédemment (nom et descriptif de l'œuvre, phrase d'accroche, système de pose et d'accrochage envisagé, etc.). La note d'intention doit faire ressortir la motivation de l'artiste, la sensibilisation à la démarche et le cheminement artistique proposé,
- Des visuels : photos, croquis, plans, etc. présentant le projet,
- Un curriculum vitae ainsi que les travaux réalisés antérieurement,
- L'attestation d'affiliation à la maison des artistes ou numéro SIREN pour les associations,

Ces éléments devront être adressés au plus tard **le lundi 8 novembre à 17h** à l'adresse mail suivante : nathalie.gillet@interco-abl.fr.

Les propositions établies seront libellées à :

Monsieur le Président

Appel à projet « Création d'œuvres artistiques d'un parcours santé environnement »

Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire

18 rue de Vouroux

03150 VARENNES SUR ALLIER

6-2 Evaluation des projets

Les candidatures seront évaluées selon les 3 critères suivants :

Critère 1 : Pertinence et cohérence du projet mesurées au regard du lien réalisé entre l'œuvre et la santé-environnement, du cheminement artistique présenté dans la note d'intention et des phrases d'accroche proposées.	45 points
Critère 2 : Composition des œuvres (visuel et matériaux utilisés) permettant l'interpellation du public mais aussi sa compréhension du sujet évaluée au vu des descriptions, photos, croquis et plans présentés.	45 points
Critère 3 : Motivation et sensibilité du candidat dans une démarche associant culture, nature et santé mesurées au regard des éléments transmis dans la note d'intention sur les valeurs du candidat, son approche artistique, ses réalisations antérieures.	10 points

Les critères seront appréciés par comparaison entre toutes les propositions et notées en fonction du tableau décrit ci-après.

Appréciation	Signification	Nombre de points
Insuffisant	La proposition est conforme, mais le contenu ne répond pas aux attentes	1
Partiellement insuffisant	La proposition ne répond que partiellement aux attentes	2

Suffisant	La proposition répond aux attentes minimales, mais ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats	3
Bon	La proposition répond aux attentes et présente un minimum d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats	4
Très intéressant	La proposition répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats	5

Après examen de l'ensemble des propositions, la Communauté de communes pourra engager des rencontres avec le ou les candidats ayant les propositions les plus intéressantes. Au terme de ces rencontres, le candidat retenu sera celui dont la proposition est déclarée la mieux-disante en fonction des critères énoncés ci-dessus.

